

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le vendredi 9 février 2024, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Philippe GALL, Noël GARDEN, Julien FIAT

Absents excusés : Nathalie BOCQUERAZ, Christophe PROUVOST, Christophe RUET, Béatrice FIAT

Procurations : Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ

Christophe PROUVOST donne pouvoir à Noël GARDEN

Christophe RUET donne pouvoir à Gilles GUINARD

Béatrice FIAT donne pouvoir à Nicole FAURE

Votants : 11

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2024-07 : TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE

Madame le Maire fait part au conseil municipal du devis transmis par le SIVOM concernant les travaux sur certains captages laissés en réserve il y a plus de 20 ans. La capacité des réservoirs du Vernatey et du Rivier étant suffisante pour répondre au besoin de la population.

Celle-ci ayant considérablement augmenté, les périodes de sécheresses font que les conditions actuelles des ressources en eau potable sont en baisse. En 2024, la Commune d'Ornon, souhaite poursuivre sa politique en matière d'eau potable à savoir : conforter la ressource en reprenant les captages de Guillard et Pouthuire et renforcer la défense incendie.

Les sources de ces 2 captages coulent en abondance et pourraient assurer un bon complément d'approvisionnement. Le hameau du Guillard pourrait être en autonomie, aujourd'hui il est alimenté par celui du Vernatey. Idem pour le hameau de Pouthuire alimenté par le captage du Rivier qui distribue aussi le Col d'Ornon en cas de besoin.

Pour cela un programme de réhabilitation doit être fait avec l'implantation d'un périmètre de protection pour limiter la pollution due aux troupeaux.

Chaque captage pourra donc être analysé pour remise dans le réseau. Ces travaux sont détaillés dans le devis.

Afin de réaliser ces travaux dans de bonnes conditions financières, Mme le Maire propose au conseil, le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financier	Montant HT	Taux
Travaux de protection	20 832.17 €	CLE	10 416.08 €	50%
		Département	5 208.04 €	25%
		Autofinancement	5 208.05 €	25 %
Total dépenses	20 832.17 €	Total recettes	20 832.17 €	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'adopter le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ces décisions et des recherches de financement.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE

